



COMMISSION DEPARTEMENTAL DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES SPORTIVES DE LA GIRONDE

REUNION RESTREINTE DU 13/12/2021

Présents : MM. Vincent GUICHARD (Président), et Jean-Claude POINTET.

Administrative : Mme Marie-Christine MEYROU.

RAPPEL IMPORTANT

La distance ligne de touche / main courante ou pied de but mobile pour Foot A8 et Foot A11 est impérativement de 2,50m sans équipement divers.

En cas d'accident, le propriétaire de l'équipement peut être mis en cause.

Les buts de Football à 11, doivent être de 7,32m de longueur et 2,44m de hauteur sous la barre transversale sur toute la longueur du but.

DISTRICT DE LA GIRONDE – 33

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

1.1 Classements initiaux

ST SULPICE ET CAMEYRAC – Stade Château Lamothe n°4 – NNI : 334830104

Cette installation n'était pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau **Foot A8**.

Elle propose le classement en niveau **Foot A8 jusqu'au 13/12/2031**.

1.2 Confirmations de niveau de classement

ANDERNOS LES BAINS – Stade Jacques Rosazza n°2 – NNI : 330050102

Cette installation était classée en niveau **T7 jusqu'au 27/09/2021**.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau **T7**.

Elle propose la confirmation de classement en niveau **T7 jusqu'au 13/12/2031**.

FARGUES ST HILAIRE – Stade Municipal n°2 – NNI : 331650102

Cette installation était classée en niveau **T7 jusqu'au 01/02/2021**.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau **T7**.

Elle propose la confirmation de classement en niveau **T7 jusqu'au 13/12/2031**.

ST PEY DE CASTETS – Stade municipal n°2 – NNI : 334600102

Cette installation était classée en niveau **T7 jusqu'au 30/08/2021**.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau **T7**.

Elle propose la confirmation de classement en niveau **T7 jusqu'au 13/12/2031**.

ST SEURIN SUR L'ISLE – Stade Fernand Sastre n°3 – NNI : 334780103

Cette installation était classée en niveau **T7 jusqu'au 28/03/2021**.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau **T7**.

Elle propose la confirmation de classement en niveau **T7 jusqu'au 13/12/2031**.

1.3 Changement de niveau de classement ou reclassement

BEYCHAC ET CAILLAU – Stade La Trappe n°2 – NNI : 330490102

Cette installation était classée en niveau **Foot A8 jusqu'au 17/05/2021**.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en niveau **T7**.

Elle propose le changement de classement en niveau **T7 jusqu'au 13/12/2031**.

ST SULPICE ET CAMEYRAC – Stade Château Lamothe n°3 – NNI : 334830103

Cette installation était classée en niveau **T7 jusqu'au 21/06/2021**.



La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en niveau **Foot A8**. Elle propose le changement de classement en niveau **Foot A8 jusqu'au 13/12/2031**.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

- 2.1 Classements provisoires
- 2.2 Classements niveaux 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, foot a11sy, foot a11sye
- 2.3 Classements niveaux foot a8sy, foot a8sye, foot a5sy, foota5sye
- 2.4 Tests in-situ de maintien de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE.

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Mise aux normes vestiaires pour un niveau 5 ou plus
- 4.5 Éclairage initial ou changement de niveau

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS DE FUTSAL

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ - ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC – ATTESTATION DE CAPACITÉ

~~(7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS)~~

8. AFFAIRES DIVERSES

IZON – Stade De La Naude n°3 – NNI : 332070103

Cette installation était classée en niveau **T7 jusqu'au 29/03/2021**.

Suite à la visite de la CDTIS du 12/10/2021 :

- Aire de jeu 90m/45m.
- Il est constaté qu'une haie surplombe la pelouse, la végétation ne peut surplomber l'aire de jeu à moins de 15m de haut (article 3.1.4).
- Pas de classement, dans l'attente d'une taille ou suppression de la haie pour déterminer la largeur du terrain, minimum 45m et zone de dégagement de 2,50m.
- Les plaques de béton qui se trouvent dans la zone de dégagement sont à supprimer ou à protéger en surface.

Cette installation n'est pas conforme et ne peut être classée, pas de compétition.

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.1 Classements initiaux

MERIGNAC – Stade Joseph Antoine Cruchon n°4 – NNI : 332810204

Cette installation éclairage n'était pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement.

Résultats :

- Moyenne : 124 Lux
- Facteur d'Uniformité EhMin/EhMax : 0,46

Elle propose le classement éclairage en niveau **E7 jusqu'au 17/11/2023**.



TALENCE – Stade municipal De Suzon – NNI : 335220101

Cette installation éclairage n'était pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement.

Résultats :

- Moyenne : 56,56 Lux
- **Facteur d'Uniformité EhMin/EhMax : 0,18**

Résultats non conformes à la nouvelle réglementation des éclairages F.F.F.

Elle ne peut classer cet éclairage en l'état (Facteur d'uniformité insuffisant pour un Niveau E7 : 0,18 (mini pour Niveau E7 $\geq 0,4$)).

TALENCE – Stade municipal De Thouars n°4 – NNI : 335220204

Cette installation éclairage n'était pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement.

Résultats :

- Moyenne : 56,92 Lux
- **Facteur d'Uniformité EhMin/EhMax : 0,14**

Résultats non conformes à la nouvelle réglementation des éclairages F.F.F.

Elle ne peut classer cet éclairage en l'état (Facteur d'uniformité insuffisant pour un Niveau E7 : 0,14 (mini pour Niveau E7 $\geq 0,4$)).

YVRAC – Stade municipal N°1 – NNI : 335540101

Cette installation éclairage n'était pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement.

Résultats :

- Moyenne : 20 Lux
- **Rapport EhMin/EhMax : 0,14**

Résultats non conformes à la nouvelle réglementation des éclairages F.F.F.

Elle ne peut classer cet éclairage en l'état (Facteur d'uniformité insuffisant pour un Niveau E7 : 0,14 (mini pour Niveau E7 $\geq 0,4$)).

9.2 Confirmations de classement

BORDEAUX – Stade Galin – NNI : 330630401

Cette installation était classée éclairage **E7 jusqu'au 03/05/2020.**

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de niveau éclairage **E7.**

Résultats :

- Moyenne : 159 Lux
- Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy : 0,40

Elle propose la confirmation de classement éclairage **E7 jusqu'au 04/11/2023.**

MERIGNAC – Stade Joseph Antoine Cruchon n°3 – NNI : 332810203

Cette installation était classée éclairage **E7 jusqu'au 26/07/2019.**

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de niveau éclairage **E7.**

Résultats :

- Moyenne : 147 Lux
- Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy : 0,40

Elle propose la confirmation de classement éclairage **E7 jusqu'au 17/11/2023.**

MERIGNAC – Stade Du Jard n°3 – NNI : 332810403

Cette installation était classée éclairage **E7 jusqu'au 26/11/2020.**

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de niveau éclairage **E7.**



Résultats :

- Moyenne : 149 Lux
- Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy : 0,51

Elle propose la confirmation de classement éclairage **E7 jusqu'au 12/11/2023.**

MERIGNAC – Stade Du Jard n°4 – NNI : 332810404

Cette installation était classée éclairage **E7 jusqu'au 26/11/2020.**

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de niveau éclairage **E7.**

Résultats :

- Moyenne : 118 Lux
- Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy : 0,42

Elle propose la confirmation de classement éclairage **E7 jusqu'au 12/11/2023.**

ROAILLAN – Stade Municipal – NNI : 333570101

Cette installation était classée éclairage **E7 jusqu'au 22/05/2020.**

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de niveau éclairage **E7.**

Résultats :

- Moyenne : 102 Lux
- Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy : 0,50

Elle propose la confirmation de classement éclairage **E7 jusqu'au 15/11/2023.**

ST SULPICE ET CAMEYRAC – Stade Municipal Château Lamothe n°1 – NNI : 334830101

Cette installation était classée éclairage **E7 jusqu'au 22/06/2021.**

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de niveau éclairage **E7.**

Résultats :

- Moyenne : 106 Lux
- Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy : 0,57

Elle propose la confirmation de classement éclairage **E7 jusqu'au 06/12/2023.**

SAVIGNAC – Stade Municipal – NNI : 335080101

Cette installation était classée éclairage **E7 jusqu'au 16/04/2020.**

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de niveau éclairage **E7.**

Résultats :

- Moyenne : 108 Lux
- Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy : 0,58

Elle propose la confirmation de classement éclairage **E7 jusqu'au 24/11/2023.**

9.3 Changement de niveau de classement

ST SULPICE DE FALEYRENS – Stade Municipal de Branne Léopold Barbeau – NNI : 334800201

Cette installation était classée éclairage **E7 jusqu'au 26/11/2020.**

La Commission prend connaissance de la demande de changement de niveau éclairage **E6.**

Résultats :

- Moyenne : 139 Lux
- Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy : 0,66
- Rapport EhMin/EhMax : 0,40

Elle propose le changement de classement éclairage **E6 jusqu'au 06/10/2023.**

9.4 Avis préalables

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DÉLÉGUÉ

Vincent GUICHARD

Président de la C.D.T.I.S.